

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 761**

### Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Construction bâtiment gros œuvre

Nouvel intitulé : Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-oeuvre

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

232 Bâtiment : construction et couverture

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme exerce ses activités sur un chantier d'ouvrage neuf, de réhabilitation, de rénovation ou d'entretien d'ouvrage ancien du bâtiment. Il prépare et organise les tâches, participe à la réalisation, assure le suivi des travaux.

Il gère le chantier en termes de personnel, de matériaux... Il assure aussi la qualité de la production, la sécurité des ouvriers.

Il sait utiliser l'informatique et les logiciels propres à sa profession.

Autonomie et sens des responsabilités s'ajoutent à sa connaissance des techniques du bâtiment.

Avec une expérience professionnelle, il pourra occuper des fonctions de premier encadrement.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises du bâtiment, collectivités territoriales

chef d'équipe, maçon,

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

F1703 : Maçonnerie

F1202 : Direction de chantier du BTP

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

- Evaluation de la formation en milieu professionnel
- Etude scientifique et technologique d'un ouvrage
- Implantation et contrôle de réception
- Réalisation et contrôle
- Mathématiques et sciences physiques
- Travaux pratiques de sciences physiques
- Economie et gestion
- Langue vivante
- Français
- Histoire-géographie
- Education artistique-arts appliqués
- Education physique et sportive

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem

En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

articles D 337-139 à D 337-160 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 juillet 1998 portant création du baccalauréat professionnel Construction bâtiment gros oeuvre date de dernière session : 2008

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

**Certification suivante :** Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-oeuvre